

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens d'abord à remercier Assystem pour la qualité du travail réalisé et à réaffirmer la nécessité d'œuvrer à l'attractivité de la commune. Permettez-moi également de rappeler la devise de notre liste : "Bien Vivre à Blainville".

La déconstruction de l'ancienne cantine a ouvert le bourg. Elle permet l'aération et l'ensoleillement de son cœur. Elle révèle des vues méconnues. Elle augmente l'attrait de notre village.

Le terrain libéré appelle maintenant une réflexion globale et posée pour un bourg plus attractif. Sans avoir développé d'alternatives, pourquoi s'enfermer dans une réalisation à marche forcée, au mépris du principe de précaution? Pourquoi céder dans l'urgence, la maîtrise de la construction? Certes, des projets de logements sont nécessaires mais pas à cet endroit ; d'autres opportunités de localisation doivent être envisagées.

Les Blainvillais sont inquiets :

**\* concernant les contraintes,**

Quelles sont les limites techniques et financières imposées par la nature du sol? Une analyse du sol, des carottages ont ils été réalisés? (déclivité, instabilité, matériaux, proximité de la nappe phréatique...). Rappelons-nous les fissures de l'ancienne cantine! De même, une étude préalable avait été nécessaire à la construction de l'école.

**\* concernant la sécurité,**

Dans l'éventualité de la mise en place d'un sens unique, l'augmentation du nombre de voitures qui couperont la route touristique ou traverseront le bourg majeure le risque d'accident de personnes.

Sans cour ni espace vert, où joueront les enfants logés dans ces appartements? Pas forcément uniquement dans le "city park". Et les petits : aucune aire de jeux pour eux n'est prévue!?

La sécurité sera menacée par trop de circulation.

**\*concernant le stationnement,**

Combien de parking réaliserons nous pour ces appartements? Pour rappel, le Code de l'Urbanisme et la Loi ALUR prévoient la création d'au moins une place de stationnement par logement. Les riverains se plaignent déjà de stationnements gênants et les commerçants voient leur fréquentation baisser aux moments d'affluence (Ecole, marché, cantine...)

Quel sens cela a-t'il d'avoir réalisé un parking dédié à l'école s'il est occupé par d'autres usagers?

L'implantation du projet empiètera-t'il, en plus, sur le parking actuel et sur la route du Hutrel?

Des garages pour deux-roues, motos, poussettes et autres sont-ils prévus?

A-t'on évoqué la question de l'inclusivité et des bornes de charge?

**\* concernant le Bien Vivre,**

Les constructions envisagées respectent-elles les distances de vues réglementaires, plongeantes ou obliques, sur un établissement scolaire? Que faites vous de l'intimité des enfants? Quel sera leur ressenti à être possiblement observés? Celui des enseignants?

Le terrain dégagé empiète déjà sur une petite zone de pelouse existante. Le projet final va t'il encore réduire la cour d'école déjà petite et l'étouffer par une surélévation massive?

Dans cette exigüité, comment s'affranchir des risques de projectiles ou de chute d'objets de toutes sortes qui ne manqueront pas d'arriver ?

Comment s'affranchir des nuisances sonores qui concernent aussi bien l'école (musique, disputes) que les logements (récréations, repos maternité, sieste des petits)?

Ces préjudices n'inciteront ni les locataires ni les parents d'élèves à se fixer à Blainville, préférant un environnement préservé. Accepter dans notre bourg les mêmes contraintes qu'en ville manque de sens. Bien vivre à Blainville, c'est commencer par protéger notre cadre de vie et pérenniser les commerces.

**\* Concernant le verdissement,**

Le rideau de feuillage, juste symbolique, n'apportera aucun un bénéfice climatique. Le terrain entier, éligible au Fond Vert, ne pourrait-il pas être végétalisé pour offrir un îlot de fraîcheur aux passants.

**\* Concernant la lutte contre le tabagisme,**

Comment envisagez vous de respecter l'esprit de l'Article R.3512-2 du Code de Santé Publique (modifié par décret du 27 juin 2025) relatif aux espaces sans tabac ni vapotage et l'arrêté du 21 juillet dernier interdisant de fumer à moins 10 m d'un établissement scolaire, d'une aire de jeux, d'un abri-bus... Allons-nous couvrir la cour de l'école ou imposer des appartements non fumeurs?

**\* Concernant la cohérence,**

Il y a une absence de continuité entre les investissements et projets passés (plateau scolaire sans étage, projet de halle) et l'actuelle proposition pharaonique (construction sur 4 niveaux). Le manque de vision globale sur l'avenir du bourg est une perte de chance pour la mixité (marché, commerces, aire de rencontre).

Aussi, pour ne pas laisser faire une transformation incohérente et irréversible de notre bourg en cité dortoir,  
- d'une part, je m'oppose à ce projet imposé sans véritables propositions alternatives,  
- d'autre part, je demande un moratoire à la réalisation de tout programme immobilier sur le terrain de l'ancienne cantine afin de permettre une réflexion globale sur l'avenir du bourg.

PS : Doléance personnelle : il serait inacceptable que ce projet nous empêche de sortir de chez nous avec une remorque au gabarit routier ou limite l'accès pompier.

Catherine Postel, Conseillère municipale.